



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5020201

N/REF : 7/01/2025 10H00 C:002640 I:24028
V/REF : E85800
V/Appel du Mardi 07/01/2025 a 10H00

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-203
IMMEUBLE : LE BARBUSSE
2/4, RUE GEORGES CHEVALIER
7, AVENUE HENRI BARBUSSE
69120 VAULX EN VELIN

Dardilly, le 21 Février 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 7 - ALLEE B - Contacter MR DIOUANE (GAR) - TEL.06 29569423
MOTIF : RECU APPEL DU GARDIEN QUI M INDIQUE QUE LA PORTE DU GARAGE N EST PAS
ALIMENTEE ET LE DISJONCTEUR EST RELEVÉ

Donneur d'ordre : Mme B. BENKHALIFA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

LE 07/01 A 10H00 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES SUITE A L'APPEL DU GARDIEN
RECHERCHE DE PANNE SUITE A LA PORTE DES GARAGES QUI NE SERAIT PAS
ALIMENTEE SELON LE PASSAGE D'UNE AUTRE ENTREPRISE
CONTROLE DE L'ALIMENTATION DE LA PORTE DES GARAGES
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE DES COMMUNS
NOTRE TECHNICIEN A CONSTATE QUE LA PORTE DES GARAGES ETAIT ALIMENTEE
CORRECTEMENT, AUCUNE ANOMALIE CONSTATEE

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 20/02/25 a 10H19 Mme B. BENKHALIFA
SR AB Email envoyé le 06/02/25 a 15H26 Mme B. BENKHALIFA
SR AB Email envoyé le 28/01/25 a 10H44 Mme B. BENKHALIFA
SR AB Email envoyé le 22/01/25 a 10H29 Mme B. BENKHALIFA
FP AB Email envoyé le 13/01/25 a 07H55 Mme B. BENKHALIFA



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5020201

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,10	32,10
1,75	EL1200-H.MO Controle install.elec porte	1	35,20	61,60
TOTAL H.T.				93,70
T.V.A. a 10,00%				9,37
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>103,07</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E85800
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

0761 21000

Métropole Sud S032
238 avenue du Général de Gaulle
69500 BRON
Emetteur : MME Aziza FARGETON

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030492 -

Prestation Parties Communes				
V/Appel du Mardi 07/01/2025 à 10H00 REGUL, Travaux à réaliser entre le et le 24/02/2025				
Votre contact : M. MOHAMED DIOUANE (0629569423)				
LE BARBUSSE (ALH - 203) 2-4 rue G.Chevallier Allées ABCD 7 avenue H.Barbusse Allées E-F 69120 VAULX EN VELIN				
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS Intervention d'électricité suivant devis.	93,70	1,00 U	93,70	10,00%
Virement CE 30 jours réception fact. (*) (*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.			Total HT	93,70 €
			Total TVA	10,00% 9,37 €
			Total TTC	103,07 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR